

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : FIACRE®
Code du produit : 048-01

Autres moyens d'identification
Identifiant Unique De
Formulation (UFI): FUMV-EC4J-K10X-0VEJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	info@lifescientific.com	
Web:	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

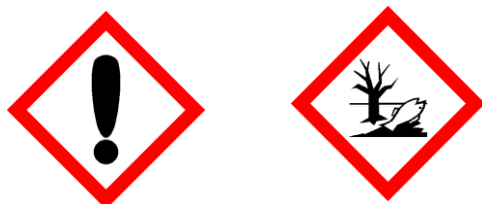
Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Contient : cyprodinil

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/aérosols.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/ Éviter la contamination <i>via</i> les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en vergers.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur laitue, scarole-frisée et vigne.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les autres usages.
SPe3	Pour protéger les arthropodes non cibles/les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N°CAS	N°EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Cyprodinil	121552-61-2	-	Skin Sens 2; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic; H410	37.5
Fludioxonil	131341-86-1	-	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic; H410	25
Dibutyl naphtalènesulfonate de sodium	25417-20-3	246-960-6	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox 4; H332 STOT-SE 3; H335	0 – 5

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
En cas d'ingestion:	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau.. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical: Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Pour les grands feux:	Mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau direct qui pourrait disperser ou propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous rubrique 7 et 8. Eviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir rubrique 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous rubrique 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le rubrique 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Les limites d'exposition:

Composant	Limite(s) d'exposition	Catégorie de valeurs	Source
Cyprodinil	5 mg/m ³	TWA	Fournisseur
Fludioxonil	5 mg/m ³	TWA	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection: L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection des yeux :	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains :	Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autre propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive
Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
Protection de la peau :	Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter selon besoins: Tenue de protection étanche à la poussière

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	granulés
Couleur :	gris à brun
Odeur :	faible
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
La température d'inflammation min :	600 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	Non déterminé
pH (10g/l à 20 °C) :	9-10 (1 %w/v)
Viscosité (Dynamique) :	Non déterminé
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	1 g/cm ³
Masse volumique apparente :	0.537 g/cm ³
Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Matières solides inflammables	
Indice de combustion :	5 (20 °C)

Substances auto-échauffante :	6 (100 °C)
Énergie minimale d'ignition :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant. 3 - 100 mJ

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

DL50 orale rat :	> 5.000 mg/kg
CL50 inhalation rat :	> 2,51 mg/L, 4 h
DL50 cutanée rat :	> 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Lapin: non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Lapin: non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : la peau	Cochon d'Inde: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Cyprodinil : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales. Fludioxonil : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Cancérogénicité :	Cyprodinil : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales. Fludioxonil: N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.
Toxicité pour la reproduction	Cyprodinil : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales. Fludioxonil : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE): Cyprodinil :	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Fludioxonil :

Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL ₅₀ <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) :	3,1 mg/L, 96 h
CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (grabd daphnée) :	0,14 mg/L, 48 h
CE50b <i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes),	1,6 mg/L, 72h
NOEC (<i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes):,	0,1 mg/L, 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Cyprodinil (ISO):

Biodégradabilité :	Résultat: Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau :	Dégradation par périodes de demi-vie: env. 141 j
	Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Fludioxonil:

Biodégradabilité :	Résultat: Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau :	Dégradation par périodes de demi-vie: env. 450-700 j
	Remarques: Persistant dans l'eau

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cyprodinil :

Bioaccumulation :	Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/Eau	log Pow: 4,0 (25 °C)

Fludioxonil :

Bioaccumulation :	Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage : n-octanol/Eau	log Pow: 4,12 (25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Cyprodinil :

Répartition entre les compartiments environnementaux :	Le cyprodinil montre un faible à légère mobilité dans le sol
Stabilité dans le sol :	Temps de dissipation: 49 j Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50) Remarques: Le produit n'est pas persistant.

Fludioxonil :

Répartition entre les compartiments environnementaux :	Le fludioxonil est immobile dans le sol
Stabilité dans le sol :	Temps de dissipation: 14 j Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50) Remarques: Le produit n'est pas persistant

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

Code des déchets : 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU :

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT SOLIDE, N.S.A (CYPRODINIL AND FLUDIOXONIL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement/ Marin Polluant

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non Applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Installations classées pour la : 4510
 protection de l'environnement
 (Code de l'environnement
 R511-9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FIACRE® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 19.10.2017
 Date de la version actuelle délivrance : 24/02/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.